

Morges, le 15 avril 2024

**Aux Municipalités des
33 Communes de la région
Morges–Aubonne–Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégué-es du Conseil intercommunal,

Les délégué-es ARASMAC des communes (but optionnel AJEMA) sont convoqué-es en séance extraordinaire du Conseil intercommunal

**Mardi 14 mai 2024 à 19h00
Grande Salle, Lully**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 30 novembre 2023
4. Présentation d'Habilis Conseil : premiers résultats de l'étude
5. Discussion sur l'avenir du Réseau AJEMA
6. Communications du Bureau
7. Communications du Comité de direction ARASMAC
8. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué-es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Eric Rondot
Président



Marta Da Cunha
Secrétaire

